

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 5 JUILLET 2023**

Délibération 230705D010

Classification : 6.4 – Autres actes règlementaires

Nombre de membres :

Conseillers en exercice ... 29

Conseillers présents ..... 25

Qui ont délibéré ..... 29

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

**Etaient présents** : M. Maurice PERRION, Mme Anne-Marie CORDIER, M. Philippe ROBIN, Mme Sonia FEUILLÂTRE, Mme Valérie PRONO, M. Alain BOURGET, Mme Nathalie ROZÉ, M. Bertrand LERAY, M. Jean-Marc BESNARD, M. Gaëtan GROIZEAU, M. Thierry KERLOC'H, M. Laurent LEBRETON, Mme Catherine GAULT, M. Stéphane FAGARD, Mme Stéphanie BÉRITAULT, M. David TOURNEFIER, M. Stéphane HÉAS, Mme Anita MENET, M. Guillaume NIEL, M. Julien ROUSSEAU, Mme Aurélie VASSAULT DUVAL, M. Michel MATHÉ, Mme Lucie DEVAIS, Mme Déborah JOURDON, Mme Lucie BONNO.

**Etaient absents excusés** : Mme Nathalie CAIVEAU (pouvoir à Mme Anne-Marie CORDIER) – Mme Déborah SIDDI (pouvoir à Mme Stéphanie BÉRITAULT) – Mme Mélanie BRIAULT (pouvoir à M. Guillaume NIEL) – M. Olivier BLAISE (pouvoir à M. Maurice PERRION)

**Secrétaire de séance** : Mme Déborah JOURDON.

**POLICE MUNICIPALE – CONVENTION AVEC LA GENDARMERIE**

La commune de Ligné dispose, depuis 2009, d'un poste de policier municipal. Dans le cadre de ses missions, celui-ci est amené à échanger et collaborer régulièrement avec les services de la gendarmerie nationale.

Dans ce contexte, un projet de convention de coordination a été élaboré conjointement, afin de formaliser et préciser le cadre et les modalités de cette collaboration. Cette convention s'appuie sur un diagnostic local de sécurité établi par la gendarmerie et la police municipale.

Considérant l'intérêt pour la commune de s'appuyer sur une bonne coordination avec les services de gendarmerie, le conseil municipal approuve les termes de cette convention et autorise le Maire à la signer.

**Vote** : 29 voix pour

A Ligné, le 11 juillet 2023

Le Maire,  
Maurice PERRION



La secrétaire de séance  
Déborah JOURDON



Mis en ligne sur le site de la commune le 17/07/2023